



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Gandelles - Saint Louis

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL

Le 04 juillet 2024, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie-Annexe à Rosiers, sous la présidence de GENEVIEVE Gérard, Maire.

Étaient présents : Monsieur GENEVIEVE Gérard, Maire, Madame LEDUC Christine, Madame GUERPILLON Evelyne, Monsieur DESNOUES Jean-Claude, Adjoint, Madame BON Julie, Madame BONIN Fannie, Monsieur Stéphane GRENE et Madame HERNANDEZ Christiane.

Était absent : Monsieur CHAMAULT Vincent.

Étaient absents excusés : Madame BORDE Martine, Monsieur FLINÉ Patrick et Madame Jessica DORMOY.

Ont donné pouvoir : PANEK Pascal (pouvoir à Monsieur GENEVIEVE Gérard), FABRE Thierry (pouvoir à Evelyne GUERPILLON), MALTRAIT Patricia (pouvoir à Christine LEDUC).

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Claude DESNOUES a été désigné comme secrétaire de séance.

Point n°1 : Location de la salle des bruyères à l'association DP STUDIO 2024-2025.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Mairie a été sollicitée par l'association DP STUDIO pour renouveler le contrat de location d'une salle pour l'année 2023/2024.

*Pour rappel, l'association DP STUDIO anime des cours de danse à destination des enfants dès 4 ans, des adolescents et des adultes **dont 10 adhérents sont Polinois.***

Considérant les coûts de fonctionnements des salles, l'occupation régulière, ainsi que le montant des cotisations qui seront demandés aux adhérents, il convient de fixer le montant de la location qui sera facturé à cette association.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de louer la salle des Bruyères à l'association DP STUDIO dans les conditions suivantes :

- La location de la salle des Bruyères se fera du 01/09/2024 au 31/08/2025, pour un montant total de **1 000 euros annuel.**
- La facturation sera faite au semestre, soit 500 euros par semestre qui seront demandé via un avis des sommes à payer auprès du Trésor Public de Nemours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Gandelles - Saint Louis

Point n°2 : Tarifs et règlement cantine/garderie 2024-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles. L212-4 et L. 212-5;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de **maintenir** le tarif actuel du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 à **4.35 €** ;

Et propose de **reconduire** les tarifs pratiqués de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Garderie du matin :

- Matin de 07h30 à 08h30 : **3.20 €**

Garderie du soir :

- **1.60 €** par tranche ½ heure pour le premier enfant
- **1.30 €** par tranche ½ heure pour le deuxième enfant
- 5 tranches horaires de ½ heure entre 16h30 et 19h
- Toute ½ heure entamée sera facturée

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

APPROUVE le maintien des tarifs ci-dessus pour l'année 2024/2025 ;

EMET un avis favorable sur le règlement intérieur du service de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire, annexé à la présente délibération.

Point n°3 : Demande de subvention pour la désinsectisation de l'église Saint Firmin de POLIGNY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de subvention va être déposée auprès du Département de Seine-et-Marne, afin de réaliser en urgence la désinsectisation de l'église.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la réalisation d'une désinsectisation de l'église Saint-Firmin de POLIGNY selon le devis de l'entreprise HYGIENE OFFICE d'un montant de 23 135.00 € HT ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 10 000 € ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision ;
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune ;
- **CERTIFIE** que la commune est propriétaire du bâtiment concerné par les travaux.



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Gandelles - Saint Louis

Point n°4 : Décision Modificative n°01-2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la nécessité de modifier certaines prévisions budgétaires,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

- **INVESTISSEMENT** : Besoin de modifications de crédits au chapitre 041 Opérations Patrimoniales – opérations d'ordre budgétaire, comme suit :

Chapitre	Article	DM
DEPENSES		
041 Opérations Patrimoniales	2111 – Terrains nus	45 €
RECETTES		
041 Opérations Patrimoniales	203 – Frais d'études	45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la présente Décision Modificative.

Point n°5 : Déclaration d'intention de classement de la Mer de sable en Espace Naturel Sensible Communal

Exposé des faits :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande d'ouverture de dossier peut être faite afin de classer la Mer de Sable de POLIGNY en Espace Naturel Sensible Communal. Il explique que le classement de ce site en ENS permettrait une meilleure protection de son environnement.

En amont de toute concertation formelle avec le Département de Seine-et-Marne, il convient de délibérer pour ouvrir le dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à ouvrir un dossier d'intention de classement de la Mer de Sable en Espace Naturel Sensible communal
- **DIT** que cette délibération n'est qu'une prémisses et que toutes décisions ultérieures fera l'objet d'une nouvelle décision du Conseil Municipal de POLIGNY.

Point n°6 : Convention avec le syndicat des Collèges

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT qu'une le Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la région de Nemours propose une nouvelle convention de participation financière pour l'accueil des collégiens,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser le maire de la commune de POLIGNY à signer ladite convention,



Département de Seine et Marne

Commune de POLIGNY

15, rue de la Mairie

77167 POLIGNY

Rosiers - Bouchereau - Portonville - Glandelles - Saint Louis

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle convention de participation financière pour l'accueil des collégiens du Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la région de Nemours, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Point n°10 : Questions diverses

Parution du Poli'Mag : Monsieur le Maire informe que le bulletin municipal « Poli'mag », rédigé par Jade et Marjolaine, est quasiment terminé. Il sera distribué à la rentrée dans les boîtes aux lettres.

PCS : Le Plan Communal de Sauvegarde est en fin de rédaction. Il sera approuvé en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DESNOUES

Le Maire,
Gérard GENEVIEVE